



SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025
À 18 h 00

Délibération 2025 / 115
(23^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
municipaux en
exercice : **27**
Présents : **14**
Votants : **18**

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation :
4 décembre 2025

Date de publication :
12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre à 18 h.
Le Conseil municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Gramat, sous la présidence de
monsieur Michel SYLVESTRE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian,
MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent,
GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, LAVERGNE Frédéric,
MAZEYRAC Pierrick, BRAMOND Philippe, ALIBERT Sylvie,
GROUGEARD Michel, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : RUAUD Maria de Fatima (donne pouvoir à
MICHAUX Martine), BACH Hélène (donne pouvoir à DELEUZE
Christian), ELIAS Marie-José (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise),
VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude).

Absente excusée : MAIGNE Solange.

Absents : POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette,
THEPAULT Pascale, CHAVET-JABOT Francis, MIAGKOFF-
LAFEUILLE Benoît, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : PUECH Roland.

OBJET : AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉNERGIE CALORIFIQUE AVEC CAUVALDOR.

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes CAUVALDOR, gestionnaire du réseau de chaleur, a transmis un projet d'avenant visant à adapter les tarifs de fourniture d'énergie calorifique applicables à la Commune, en raison de l'évolution des coûts d'exploitation et de production du service.

Il précise que les dysfonctionnements initiaux du réseau de chaleur ont été résolus. L'ensemble des réserves techniques ont été levées en mars 2025. À ce jour, après deux années et demi de chauffe hivernale, les coûts d'exploitation et de maintenance du réseau de chaleur sont identifiés et stabilisés. CAUVALDOR sollicite donc la mise à jour des tarifs prévisionnels initiaux.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le contrat de fourniture d'énergie calorifique conclu entre la Ville de Gramat et la Communauté de Communes CAUVALDOR, en qualité d'exploitant du réseau de chaleur ;

Vu la délibération du 29 septembre 2025 de la Communauté de Communes CAUVALDOR ;

Vu le courrier du 31 octobre 2025 de Monsieur le Président de CAUVALDOR ;

Vu le projet d'avenant n° 1 transmis par CAUVALDOR, ayant pour objet la révision des tarifs de fourniture d'énergie calorifique ;

AR Prefecture

046-214601288-20251210-2025_115-DE

Reçu le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **approuve** l'avenant n° 1 au contrat de fourniture d'énergie calorifique conclu avec la Communauté de Communes CAUVALDOR, relatif à la modification des tarifs, annexé à la présente délibération ;
- **autorise** Monsieur le Maire à le signer et à procéder à toutes les formalités nécessaires à son exécution ;
- **précise** que les nouveaux tarifs seront intégrés dans les prévisions budgétaires de la Commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Roland PUECH



Le Maire,

Michel SYLVESTRE

